



Vol. 3. }

COLLÈGE DE ST. HYACINTHE, P. Q., VENDREDI, 3 MARS 1876.

{ No. 12.

## LE COLLEGIEN.

— c \* —

Se publie tous les quinze jours pendant l'année scolaire.

## PRIX.

Pour dix mois, . . . ( CANADA ) . . . . \$1 00.  
 „ . . . ( ÉTATS-UNIS ) . . . . . 1 25.

Toutes communications doivent être adressées au Gérant,  
JOSEPH MARCIL.

Collège de St. Hyacinthe.

## PETITES NOTES SUR LE SYLLABUS.

IMMUNITÉS ECCLÉSIASTIQUES.  
( suite. )

Cette sagesse de l'Église nous donne le droit et la confiance de dire que ses ministres sont en mesure de guider leurs ouailles à travers les difficultés qui surgissent autour d'eux, et que la situation de notre pays fait comprendre aux moins clairvoyants. L'Église a dû donner à ses ministres, non seulement le code des principes immuables, mais encore la théologie morale de ses principes, l'art par excellence de les appliquer pour le plus grand bien des âmes. On peut donc être sûr d'avance que les règles de conduite seront fermes, prudentes, inflexibles là où il faut être inflexible, mais sachant faire la part des circonstances. Il nous paraît donc utile, en terminant ces notes trop longues pour être *Petites*, de nous permettre cet avis : *dans tous les cas où vous pourriez avoir quelque différend avec des personnes ecclésiastiques, ne prenez jamais de procédés légaux contre eux avant d'avoir consulté votre évêque ou votre curé.* Par là vous

éviteriez tous les désagréments qu'il est possible d'éviter en pareille matière, sans risquer d'aucune façon de perdre vos droits. Jusqu'ici, tous ceux qui ont respecté pratiquement les immunités personnelles n'ont eu qu'à se féliciter du résultat. Nos évêques n'ont plus leur tribunal constitué dans les formes solennelles d'autrefois : ils n'ont plus la force extérieure. Celle de la conscience, de la justice, leur reste. Généralement elle suffira pour vous donner satisfaction. Si ce moyen vous manquait, le conseil ferme et sage de celui qui est le *docteur de la foi* et le *guide de votre âme*, mettra votre conscience dans une voie où elle pourra vous mener sûrement au résultat que vous désirez. Les laïques de nos jours, les légistes surtout, ont peine à comprendre les *motifs des immunités personnelles*. Nous donnons ici, à leur intention, l'extrait suivant d'un " Cours d'histoire de France " par Dumont, laïque et professeur, croyons-nous, à l'Université de Paris. L'extrait est long, mais la lecture de ces lignes sera utile à plusieurs. " Quoi de plus légitime et de plus utile que de faire particulièrement honneur au sacerdoce, aux hommes que la foi nous désigne comme les médiateurs entre Dieu et nous ? Et qui pourrait sensément refuser ou disputer le premier rang de dignité extérieure à la seule dignité réelle, comme la seule ineffaçable ? D'où vient que partout, jusque chez les nations qui ont le plus honoré les armes, on en a toujours écarté avec soin les ministres de la religion, non par interdiction ou condescendance, mais par une respectueuse réserve ? Et partout où une noblesse s'est formée, le sacerdoce en a été la sommité. Maintenant encore, on

considère les ministres de la religion comme ne devant pas être compris dans le service militaire, et la plus noble idée que les plus hautes, les plus utiles fonctions prétendent donner d'elles-mêmes, cela s'entend tous les jours, c'est de se comparer au sacerdoce. Peut-on mieux justifier les anciennes prérogatives du clergé, que par cette apologie involontaire ?

Comment nier après de si claires notions, la convenance de la juridiction spéciale pour le clergé ? Un des deux corps législatifs n'a-t-il pas la sienne en France ? (Ailleurs aussi, au moins à certains égards. *Note du Coll.*) En quoi donc la dignité d'un sénat quelconque importerait-elle plus à l'Etat que celle du sacerdoce ? Si l'on estime irrévérent pour les sénateurs de comparaître devant les tribunaux ordinaires, c'est-à-dire devant des hommes comme eux, aussi honorables qu'eux, qui ne leur sont pas subordonnés, et parmi lesquels siègent des membres du même sénat, n'est-il pas incomparablement plus irrévérent d'y citer un prêtre, revêtu d'un caractère sacré, et que peut-être demain, frappé d'un symptôme mortel, celui qui l'aura interrogé, condamné, appellera avec angoisse pour lui faire l'aveu de ses péchés et lui demander le pardon du ciel ? Il y a un parallèle bien plus choquant encore. On a doublé la sauvegarde pour l'honneur militaire, en ajoutant à la juridiction spéciale du conseil de guerre une pénalité spéciale ; et cela n'est pas blâmable, cela est bien. Ainsi, le dernier des citoyens, un enfant même que la loi n'a pas encore fait citoyen, un mercenaire, un vagabond, que le recrutement aura mis sous la discipline du clairon ou du tambour, dès qu'une fois couvert du bonnet de police, il balayera le pavé d'une caserne, ou poussera un cheval à crabraque, il est affranchi de la justice ordinaire ; il paraîtra devant ses chefs et ses égaux sur un siège honnête. S'il n'a point commis un délit capital, on prendra la précaution de le dégrader avant de le livrer au châtiment commun. Et s'il a mérité la mort, il ne la subira point par le coup vulgaire, comme un simple citoyen, ni même comme un magistrat ou un sénateur qui aurait conspiré : il tombera noblement sous le feu de ces mêmes armes qui ont défendu la patrie ; tandis qu'on obligera le prêtre de se défendre, comme prêtre, à la place occupée, chaque jour, par les meurtriers, les

larrons et les courtisanes. Et, si malheureusement une condamnation est prononcée, nous la supposons juste, elle exposera à l'approbre public la dignité sacrée que porte le coupable, et dont la seule autorité, qui la lui a conférée, peut du moins le dégrader, sinon en effacer le caractère. Encore autrefois abandonnait-on très-rarement le prêtre à la vindicte séculière. Toutes nations, tous gouvernements qui admettent officiellement une religion, et qui ne respectent pas officiellement ses ministres, l'avilissent et l'anulent, autant qu'il est en eux. Tout autre que le sacerdoce catholique succomberait à cette dépendance légale. Il vaudrait beaucoup mieux ne pas reconnaître une religion, que de ne pas lui rendre, dans ses ministres, tous les égards qu'elle a droit de demander. On éviterait aussi deux dangers au lieu d'un. Car il n'y a pas de moyen plus certain de pervertir l'autorité judiciaire, que de la mettre aux prises avec la religion. La judicature a contre la religion une passion innée de rivalité. Pour peu qu'elle trouve jour à s'ingérer dans les affaires religieuses, et presque dans les questions de conscience, elle s'y porte hardiment pour tout attirer sous son examen et sa décision. (\*) Ce fut son unique grief contre l'Inquisition, à laquelle elle ne pardonnera jamais d'avoir arrêté autrefois cette manie d'envahir et de soumettre à ses idées et à ses formes les lois spirituelles. Quelque cause qui amène devant la justice séculière le ministre d'un culte, un prêtre surtout, elle ne résistera pas au secret plaisir d'en triompher. Et malheur à elle, si les circonstances, si l'opinion la favorisent, elle se complaira dans le succès, elle croira diriger les applaudissements d'un siècle impie, et elle en sera maîtresse. Elle sortira insensiblement de la voie droite ; elle sophistiquera la vengeance ; elle s'enivrera d'orgueil et d'iniquité, jusqu'à ce que, perdant toute pudeur et toute raison elle subisse, méprisée, la complicité de toutes les factions, qui, pour dernière ignominie, la mettront au service du bourreau."

Les catholiques peuvent donc se résigner à un état de choses qu'il ne peuvent empêcher. Mais il est difficile d'avoir une juste idée de la dignité chrétienne et aimer en même temps

(\*) Nous avons en Canada des exemples honorables et. Dieu merci, RELATIVEMENT assez nombreux du contraire. Il est vrai que les exemples qui prouvent la thèse de l'auteur ne manquent pas. | Note du Collégien. |

pour lui-même cet état où nos pères spirituels sont réduits, sous l'empire de ce *droit commun* qu'on demande pour l'Eglise, à être mis sur le même banc que les criminels ordinaires, afin d'y être jugés par ceux-là même à qui, la veille ils distribuaient le corps de Jésus-Christ le Prêtre Suprême.

Quant à nous, tout en laissant à nos supérieurs ecclésiastiques le soin de nous dire ce qu'il faut faire dans la pratique, nous nous permettons de croire que les Etats d'autrefois, et le Paganisme lui-même, comprenaient mieux l'honneur dû à la religion que la société actuelle : celle-ci, trop formée à l'école du Protestantisme d'abord, du Gallicanisme ensuite, et enfin du Rationalisme, semble avoir pris à tâche de détruire dans l'esprit des peuples, le respect dû aux personnes sacrées. Sans doute c'est le moyen le plus sûr d'arriver à détruire tout autre culte que celui du Pouvoir, C'en est assez, ce nous semble, pour exciter les vrais catholiques à répudier énergiquement cette tendance : c'est pour cela qu'ils entourent leur clergé de la vénération que demande leur caractère sacré, et qu'ils n'oublient pas la parole de Dieu : *nolite tangere Christos meos*. Avant Constantin, les fidèles ne profitaient point de la facilité que leur laissaient les lois de l'empire pour vexer leur clergé en les traînant devant les tribunaux laïques.

Aujourd'hui la société rétrograde avec rapidité vers les temps où le Christ n'avait point de place au grand jour. Notre devoir ne serait-il pas d'imiter, autant que possible, nos ancêtres dans la foi, et de mériter par là que la société moderne rentre dans la voie chrétienne d'où le Protestantisme, *origo malorum*, l'a fait sortir.

[à continuer.]

### LA PERSÉCUTION.

Le duc de Norfolk, l'un des chefs du parti catholique en Angleterre, a adressé au *Times* de Londres une lettre, qui contient le résumé suivant de la persécution de l'Eglise en Allemagne :

1o. Par la loi du 22 Avril dernier, une somme annuelle, montant de 3,375,000 à 3,750,000 francs, a été enlevée à l'Eglise catholique en Prusse.

2o. Le nombre de prêtres dont le revenu est ainsi confisqué totalement ou en partie, s'élève à 10,000.

3o Le seul moyen qu'a le clergé, d'après les lois d'Avril, de réclamer le paiement de ses revenus, est de s'engager par écrit envers le gouvernement à respecter les lois de l'Etat parmi lesquelles les lois Falck.

4o Les lois Falck sont simplement incompatibles avec la pratique de la religion catholique ; en effet, elles statuent, entr'autres choses, que l'éducation du clergé se fera dans les universités de l'Etat où des doctrines anti-chrétiennes sont ouvertement enseignées ; que le Pape n'exercera en Prusse aucun pouvoir disciplinaire ; enfin que les évêques pourront être déposés par le jugement d'une cour purement civile, le *Royal Gerisytzkof*. Ainsi donc il ne restait plus au clergé qu'à choisir entre la mendicité et l'apostasie, et il a choisi la mendicité.

5o. Mais ce n'est pas tout. En beaucoup d'occasions, l'exercice de fonctions purement spirituelles a été puni comme délit criminel. Le culte public ordinaire de l'Eglise, l'administration des sacrements, l'ensevelissement même des morts ont été punis comme crimes. Six évêques et un grand nombre de prêtres ont été privés de leur liberté individuelle. Quelques-uns d'entre eux sont traités comme les criminels ordinaires avec lesquels ils sont emprisonnés. Des milliers de fidèles sont sans pasteurs et sans consolations spirituelles.

Et il n'est guère possible aux catholiques prussiens de faire quelque chose pour venir en aide au clergé appauvri, qui n'a pas encore été jeté en prison. D'après des ordres envoyés aux administrateurs des diocèses, toute souscription recueillie sans la sanction du gouverneur de la province, pour venir en aide aux prêtres catholiques condamnés par les tribunaux, constituerait une offense punissable devant la loi. Dans plusieurs provinces ces ordres sont exécutés, et dans les paroisses les plus pauvres, les paroisses rurales surtout, le clergé souffre les plus grandes privations, sans que les fidèles puissent le secourir. Et même, toute protestation faite par les laïques, par la voie de la presse ou autrement, contre les mesures gouvernementales, est punie par l'amende et la prison. Voilà comment Bismarck entend la liberté.

Depuis notre dernière revue de la situation de l'Eglise en Suisse, la violence de la persécution ne s'est nullement ralentie dans ce malheureux pays que les *radicaux* tiennent en leur pouvoir. Il est vrai que le gouvernement de Berne a abrogé le décret qu'il avait porté le 30 Janvier 1874, et qui condamnait à l'exil cent prêtres du Jura ; mais ce n'est là qu'un changement de scène. Autrefois, durant la période de la souveraineté cantonale, chaque canton de la Suisse avait le droit de punir de l'exil ses propres citoyens, en les bannissant de son territoire. Mais la nouvelle constitution fédérale, adoptée en Mai 1874, a supprimé ce privilège ; en conséquence, les catholiques du Jura demandèrent le rappel de leurs pasteurs. Le gouvernement de Berne, forcé par la nouvelle loi fédérale, abolit son décret le 15 Novembre 1875. Mais les radicaux bernois, en même temps qu'ils se soumettaient, malgré eux, à la nouvelle constitution, ordonnant aux préfets du Jura d'interdire toute fonction religieuse, soit dans les églises publiques, soit dans les maisons privées, et de condamner à une amende de 100 francs ou à un emprisonnement d'un an, tout prêtre qui oserait enfreindre cette ordonnance. Ainsi ce gouvernement ouvre d'une main aux prêtres bannis la porte de leurs demeures, et de l'autre il ouvre la porte de la prison d'État, en leur disant : Entrez, Messieurs. Mais cette épée de Damoclès n'a empêché aucun des courageux exilés de retourner à ses foyers, et ne les empêchera pas de trouver le moyen de visiter leurs ouailles et de travailler à leur salut, comme quelques-uns l'ont fait, même lorsqu'ils étaient sous le coup du décret de bannissement.

Le gouvernement de Berne ne s'est pas contenté d'interdire aux prêtres catholiques toute fonction religieuse ; il a recours à d'autres mesures qui blessent souverainement la liberté de conscience. Ainsi, le surintendant de l'éducation a adressé aux instituteurs une circulaire qui leur défend de mettre entre les mains des enfants le catéchisme prescrit par l'évêque ; et l'inspecteur des écoles, marchant sur les traces du surintendant, prescrit aux institutrices de ne jamais mettre le pied dans une église catholique, pour ne point donner aux enfants un exemple funeste

On comprend que, sous de telles circonstances,

le séjour des prêtres catholiques dans leurs paroisses ne peut être pour eux que l'occasion d'une profonde douleur : et il n'y a que l'esprit de sacrifice et un zèle ardent pour le salut des âmes qui puissent les mettre d'accord avec cet adage : *Ubi patria, ibi benè*

Mais les prêtres qui demeurent unis à leur évêque et à l'Eglise de Rome, sont ainsi pourchassés par les radicaux du canton de Berne, il n'en est pas de même des prêtres apostats ou *vieux-catholiques*. Ceux-ci sont recherchés et choyés ; on leur donne des banquets publics, on leur accorde des récompenses, on leur prodigue mille louanges dans les journaux ; enfin, pour leur installation, leur entretien, & le comité qui pourvoit aux affaires de l'*Eglise de l'Etat*, a dépensé la somme énorme de 200 000 francs, dans l'espace de 18 mois. Ces dépenses extravagantes ont été l'objet des plus sévères censures, non seulement de la part des catholiques ultramontains, mais encore de la part de protestants et de libéraux ; voilà pourquoi la situation du conseil de Berne est loin d'être *couleur de rose* ; ses membres ne pouvant donner au public aucune raison valable relativement au triste état des finances, sont placés sur un lit d'épines.

A Genève les radicaux ne tolèrent pas plus qu'à Berne la religion catholique ; il n'y a plus dans les rues ni processions, ni chants, ni même de prières récitées à haute voix. Dans les paroisses rurales on portait, dans les convois funèbres, des cierges et une croix de bois qu'on plantait sur la fosse. Mais le nouveau président du département de police, Hérédier, voyant en cela une violation de l'article qui interdit les *cérémonies religieuses* et tout acte de culte sur la voie publique, a condamné la croix de bois ; il tolère le cierge à condition qu'il soit porté dans un sens parallèle à l'horizon ; mais s'il est tenu dans la direction du nadir au zénith, c'est un délit ; s'il est allumé, la chose devient un crime ; si la longueur du cierge dépasse 75 centimètres, c'est un forfait presque équivalent à une haute trahison.

Le correspondant de Genève qui rapporte cette théorie, déclare qu'il ne l'exagère pas, et qu'on en a fait sentir la réalité à l'abbé Moret, récemment expulsé de sa paroisse. S'il en est ainsi, il faut bien avouer que le fanatisme fait tourner la tête à la *radicaille*.

**Correspondance.**

Monsieur le Gérant.

Enfin, le village de St. Pie a reçu la visite des *chars*. Ça été un véritable événement. Nous ne sommes maintenant, habitants de St. Pie, qu'à un pas de St. Hyacinthe. Le chemin est bon, et la locomotive d'une assez grande force, si l'on en juge par la vitesse avec laquelle elle a parcouru la distance qui nous sépare de votre ville; 22 minutes lui ont suffi pour faire le trajet.

Ces détails vous sont déjà connus; vous savez peut-être aussi que l'engin porte le nom de St. Pie; mais une chose que vous ignorez probablement, c'est la raison qui a porté le constructeur de notre chemin de fer, Mr. Foster, à lui donner ce nom. "Le premier chemin de fer que j'ai construit, me dit ce monsieur, est celui de Rome à Frascati, sous le pontificat de sa sainteté Pie IX. Il était donc naturel que je me souvinsse de ce fait, lors de la construction de mon premier chemin de fer en Canada, et que je donnasse le nom de St. Pie au premier engin que je mettrais sur la voie, au succès de laquelle, d'ailleurs, la paroisse du même nom a tant contribué."

La seconde raison est certainement excellente, du moins à mes yeux, mais la première fait trop honneur à Mr. Foster, pour que je me croie obligé au secret.

Votre dévoué serviteur,

Un Abonné.

St. Pie, 1. Mars 1876.

**DE OMNI RE.**

Nous sommes heureux d'apprendre que Mr. le Juge Routhier est complètement rétabli des blessures qu'il a reçues à Paris dans le mois de Janvier, et voici ce que dit le *Courrier du Canada*:

"Nous avons déjà dit que l'état de Mr. le Juge Routhier, grave au début, s'est amélioré chaque jour. Même le 4 Février, il était entièrement guéri. Il a donné ce soir-là au Cercle catholique du Luxembourg, une intéressante conférence sur le Canada. Plus de huit cents personnes assistaient à la séance.

Une véritable ovation a été faite à Mr. le Juge.

Un journal de Liverpool, le *Mercury*, annonce que l'évêque de Southwork a baptisé dernièrement 17 convertis, la plupart ayant appartenu jusque là à l'église ritualiste de Winchester.

*Une heureuse inspiration.* Mgr. le Patriarche des Maronites vient d'offrir à Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris, pour être employées dans l'Église du Sacré-Cœur, douze pièces d'un cèdre renversé par la tempête sur les cîmes du Liban; c'est un de ces rares contemporains des cèdres qui servirent à la construction du temple de Jérusalem, au temps de Salomon. S'il est regrettable de le voir tomber, il est très-heureux qu'on lui donne une destination aussi sainte.

On a commencé au Mont des Oliviers, près de Jérusalem, à l'endroit même où Notre Seigneur a enseigné l'Oraison Dominicale, l'érection d'un monastère pour les Carmélites françaises.

Un grand événement a eu lieu à Jérusalem. Les musulmans ont permis aux chrétiens, qui se disputent l'église du Saint-Sépulchre, d'y placer des cloches. On n'avait pas entendu le son des cloches dans cette église depuis le jour où le Sultan Saladin entra à Jérusalem, au onzième siècle. Les Musulmans, on le sait, ne se servent pas de cloches, parce qu'ils craignent d'inquiéter les défunts qui errent sans cesse dans les airs pour les protéger et les conduire au paradis.

*Pas mort de faim.*— Un jeune homme de Chicago a été trouvé ces jours derniers, mort dans son lit, et l'on croyait qu'il s'était suicidé en prenant du poison; mais en faisant l'autopsie les médecins n'ont trouvé dans son estomac que des cornichons, de la galette, de la limonade, du dinde froid, de la bière, des huîtres frites, du punch au lait, du jambon, des sandwich, du pain de savoie, du roast-beef, du pâté au mouton, des rognons sautés, du homard, du thé, du poulet, du champagne, du bourbon whiskey, du saucisson de Pologne, du vin de Pyrré, du fromage, des Sardines, du beefsteak aux oignons et du Shery. Le juge a rendu le verdict: mort par la visite d'amis. Tel est le menu contenu dans l'estomac de plus d'un écolier au sortir du bazar!

**COLLEGIANA.**

—o—  
REPONSES.

Au LOGOGRIPE et à l'ÉNIGME de notre dernier No.  
**POULET.** —o-o-o— **BOUTON.**

M. E. S. D'ARCHE, de Ham Sud, a répondu au Logogripe et à l'Énigme; Ont répondu au Logogripe: Rév. A. P. D., de Montréal. M. T. A. B., de St. Jean, et M. A. Garreau, du Collège de St. Césaire.

A M. G. . . . Nous sommes fâché que votre réponse à la Charade du No 10 du "Collégien" ne nous soit point parvenue, nous eussions été heureux de vous en donner crédit.

**LOGOGRIPE.**

Vous pouvez, sans fatigue extrême,  
Chers lecteurs, me décomposer;  
Car je n'ai que six pieds; sans y rien transposer,  
Otez-moi le dernier, je suis toujours le même.  
Otez-m'en deux encore, et sachez bien  
Qu'à ma nature ainsi vous n'aurez changé rien.

**MOT CARRÉ.**

- MON PREMIER.— Une partie de l'arbre.
- .. SECOND.— Un vif sentiment de l'être.
- .. TROISIÈME.— L'ensemble des choses créées.
- .. QUATRIÈME.— Un roi de France.
- .. CINQUIÈME.— Un insecte.

Ce mot est à 5 lettres; Cinq mots se lisent également de gauche à droite et de haut en bas. Ce MOT CARRÉ nous a été communiqué par M. le curé du Sacré-Cœur, (Montréal), qui l'a composé lui-même; c'est avec plaisir que nous le publions.

A une assemblée tenue le 10 Février par les élèves venant des États-Unis, fut organisée une société littéraire sous le nom de "St. Bernard's Literary Association". Les messieurs dont les noms suivent furent élus aux charges d'officiers: *Président.* P. T. Kernan, *Vice-Prés.*, J. H. Culbert, *Sec.-Trés.*, G. V. Donnelly.

Mr. le Gérant.

Il est paru il y a quelque temps dans votre journal une correspondance dont heureusement pour vous vous avez refusé de prendre la responsabilité. Votre correspondant tourne les finissants en dérision parce qu'ils ont eu le tort de ne pas réussir dans un premier essai pour amuser leurs confrères. Vous avez sué sang et eau, nous dit-il gracieusement. Eh bien! soit, mais vous avouerez, Mr. le Nordiste, que nous n'en avons que plus de droit à votre reconnaissance et à celle de vos semblables. Sachez aussi qu'une bonne action coûte quelquefois plus de sueurs que le rôle de critique de tout ce qui se fait de bon autour de soi. À bon entendeur, salut!

Votre tout dévoué,

Un Finissant.

L'entrefilet suivant sur le *compte-rendu* des examens qui ont eu lieu au commencement de Février, avait été préparé pour notre dernier No..

Lundi, 7 Février ... Je vous ai promis quelques détails sur le *Compte-Rendu* je vous tiens parole. Pendant près de deux semaines, nous avons été questionnés sur les matières apprises pendant le premier semestre; des notes ont été recueillies et enregistrées dans un cahier. Ce matin je vois ce fatal cahier déposé sur une table devant laquelle vient s'asseoir Mr. le Supérieur, accompagné des autres Professeurs du Séminaire. M. M. les nouveaux ne songent qu'au congé qui doit suivre le *compte-rendu*, sont sans défiance, et regardent même d'un œil indifférent le livre maintenant ouvert et dans lequel M. le Supérieur va trouver ample matière à des reproches.

Jeunes amis, leur disais-je, croyez-en l'expérience d'un vieux routier.

“ Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille ! ”

La lecture des notes commence, et plus d'un jeune front se courbe sous le poids de la honte que lui font éprouver les commentaires peu agréables dont elle est accompagnée. Puis viennent les compliments à l'adresse d'un grand nombre, j'aime à le constater afin qu'il vous soit loisible de me croire parmi les heureux; mais ces louanges ne font qu'ajouter à la douleur de ceux qui ne peuvent en prendre leur part.

Sans vous dire clairement quel a été mon lot dans la distribution reproches, je puis avancer que les avis qui nous ont été donnés ont été reçus avec une filiale soumission, et qu'ils seront mis en pratique dans le second semestre. Halte là, Mr. le chroniqueur! Vous plait-il de nous dire comment d'entre vous ont eu leurs matières à rapporter? Cette pauvre *Siret* a-t-elle été parfaitement sue? Voilà les questions qui vont m'être posées par les anciens, je n'en doute pas. Qu'il me suffise de leur répondre qu'il est certains secrets de famille qu'un reporter ne peut pas violer, sans faire à l'honneur. Quant à *Siret*, c'est un personnage inconnu de la présente génération.

Samedi, 26.— Mr. Guertin, ordonné prêtre hier dans la chapelle de l'Hotel-Dieu, a dit sa première messe ce matin. Il se rend aujourd'hui même à St. Marc, sa paroisse natale, où il doit chanter la messe demain. Ce Monsieur est nommé au

vicariat de St Athabase. Ses anciens confrères et amis lui souhaitent une longue et fructueuse carrière.

Les musiciens sont à préparer, nous dit-on, une soirée pour le Lundi-Gras. Allons, mes amis, du courage et travaillez sans inquiétude; car, pour vous récompenser de votre zèle, nous sommes décidés d'avance à vous applaudir à outrance.

*Lundi-Gras*— Pas de retardataires ce matin! Au premier son de la cloche, tous sautent hors du lit et travaillent à se revêtir de leurs plus beaux atours. Quelques-uns n'y vont pas de main morte, je vous en assure; vingt fois ils consultent leur miroir pour s'assurer si le doigt a pu remplacer le fer à friser. Enfin, satisfaits de l'apparence de leur chevelure, ils s'apprêtaient à mettre leur collet. Dieu quels collets! Un malin, bien placé pour voir défilier la communauté au sortir du dortoir, a compté quatorze élèves encarcannés comme..... pardon, je ne veux pas me permettre de comparaisons, car elles sont toujours injurieuses. D'ailleurs, ne vaut-il pas mieux pécher par trop de recherche dans la toilette que par un négligé qui est trop souvent le fait de l'écolier. Et puis, voyez-vous, on ne va pas tous les jours au bazar! Vous avez le mot de l'énigme, messieurs les anciens, et vous comprenez la raison des apprêts.

Qu'est-ce qu'un bazar? C'est un crève-cœur, répond l'écolier dont la bourse est vide, un vrai supplice de Tantale. Mais celui qui n'est pas trop affecté par la crise financière, éprouve une véritable jouissance à verser le contenu de sa bourse dans les mains des gracieuses dames de charité qui, en retour, lui promettent les prières des membres souffrants de J.-C., en faveur de qui elles se donnent le trouble de l'organisation d'un bazar. Quelques-uns, *quorum Deus venter est*, ne perdent pas de vue la table de rafraîchissements. Manger comme quatre, ne payer que cinquante cents, et passer pour avoir fait la charité. n'est-ce pas délicieux?

La journée s'est terminée par un concert quasi improvisé. Je voudrais être musicien pour donner à chacun de ceux qui y ont pris part l'éloge qu'il mérite; mais, à cause de mon incompetence en pareille matière, je me contenterai de dire à nos musiciens que, vu leur peu de préparation, ils ont eu un beau succès, au dire de tous. Les airs de bande surtout ont été particulièrement goûtés. Quant aux chansons comiques, elles ont été chantées avec beaucoup de naturel et fort applaudies.

Merci donc à Mr. le Maître de bande et à ses dévoués musiciens pour toutes les fatigues qu'ils s'imposent pour récréer leurs confrères.

*Mardi-Gras*. Nous avons dansé toute la veillée au son du cornet et du tambour, et l'entrain était tel que Mr. le Directeur a cru devoir donner congé d'étude. Je me suis souvent demandé pourquoi l'on ne semble plus goûter cet amusement sans pouvoir en découvrir la raison. L'absence du joueur de violon ne peut être qu'un prétexte.

*Mercredi des Cendres*... La nécessité de la pénitence nous a été prêchée ce matin par l'éloquente cérémonie de limposition des cendres. Ne pouvant, à cause de notre âge, nous livrer au jeûne, nous nous proposons d'accepter le travail qui nous est imposé comme moyen efficace de plaire à Dieu et de faire pénitence de nos fautes.

**PRIERE** À NOS ABONNES **DE PAYER**  
 RETARDATAIRES  
**AU PLUS TOT!**

EXTRAITS DU JOURNAL DE M. DESAULNIERS.  
 (suite.)

**Constantinople.**— Cette ville est située à 280 lieux au S.E. de Vienne, à 300 à l'Est de Rome, et à 500 au S. E. de Paris. Elle forme un triangle de plus d'une lieue sur chaque face ; elle est entourée de vieilles murailles, et flanquée de tours où le canon de Mahomet II a laissé des traces. Sa population est de 500, 000 âmes, et on y compte 88, 000 maisons. Elle a été appelée *Byzance* de Bysus, fils de Neptune, son fondateur, qui y avait conduit une colonie d'Argiens. Constantin en fit le siège de son empire en 328. Trois rangées de murs, flanqués de tours carrées en pierre de taille, formaient l'enceinte principale ; il y avait des fossés larges et profonds, qui sont maintenant comblés de débris. Elle est située entre deux détroits qui donnent accès à trois mers entre l'Europe et l'Asie. Elle fut exposée 29 fois au siège depuis 477 av. J. C. jusqu'en 1453, et conquise huit fois. Le Croissant en resta le maître, après que Mahomet II eut mis fin à l'empire d'Orient le 29 Mai 1453.

Le nombre des portes est de 25 ; la plus célèbre est appelée Top Kapussi ; c'est là que tomba le dernier des empereurs grecs, Paléologue, en défendant vaillamment son trône et sa religion. La porte d'or, *aurca*, est celle par laquelle entraient les empereurs à leur entrée triomphale dans la capitale, depuis Théodose le Jeune qui l'avait construite.

Le port appelé *Corne d'or*, est l'un des plus spacieux et des plus commodes du monde ; il a cinq milles de long, et 2000 mètres de largeur à son ouverture ; il est très-profond, et peut contenir aisément 1200 bâtiments.

L'aspect de la ville offre un coup-d'œil enchanteur. par les dômes brillants des palais, par les mosquées avec leurs minarets, les kiosques grandioses, les bazars ornés de coupes, les aqueducs à longues galeries, les bains, les fontaines de marbre, les cafés délicieux, le débarcadère où tous les costumes, toutes les langues, toutes les religions, toutes les mœurs, le commerce de toutes les parties du monde viennent se réunir comme en un centre commun, pour se répandre sur les mers qui l'environnent.

Intérieur de la ville—Les rues sont étroites et obscures, et ne sont pas éclairées pendant la nuit. L'illumination de Constantinople n'a lieu que pendant le grand Carême ; alors les hauts minarets sont ornés de lampions de diverses couleurs, et les riches Musulmans illuminent leurs maisons. Alors cette immense capitale de l'Orient, située sur sept collines, présente un spectacle enchanteur.

Les rues offrent un pavé détérioré, inégal, fangeux, obstrué de chiens lépreux et sauvages, des échoppes obscures et ruinées, mystérieuses au dedans, malpropres au dehors, une mosaïque curieuse de population diversement costumée, cheminant à pied, à dos d'âne ou à cheval, d'interminables files de bazars où la lumière pénètre à peine et qui regorgent de marchandises et d'acheteurs.

Les Juifs ont leurs maisons peintes en noir, les Arméniens en pourpre et violet, les Grecs sont assujettis au rouge-foncé ; les Turcs seuls peuvent colorer leurs maisons de nuances ten-

dres ; ainsi le jaune, le blanc, le gris, le vert, le bleu, le rose appartiennent aux Musulmans. Deux heures après le coucher du soleil, personne ne doit circuler dans les rues qu'une lanterne à la main, sans quoi, l'on vous fait coucher au corps de garde. Le pont sur la *Corne d'or* est intercepté la nuit. Pendant la nuit, les agents de police se promènent dans les rues un bâton à la main, qu'ils font résonner sur le pavé pour avertir de leur présence. Toutes les maisons sont construites en bois ; les Turcs eux-mêmes disent qu'ils ne sont que campés en Europe.

Murs d'enceinte de la ville.—Il faut presque une journée pour faire à l'extérieur le tour de la ville ancienne de Constantin ; le circuit est de six lieues. Pas une pierre n'a été dérangée depuis les Sarrazins, les Croisés et les Turcs. C'est entre la porte des canons (Top-Kapussi) et celle d'Andrinople qu'on remarque les brèches qui livrèrent entrée aux Croisés latins au commencement du 13<sup>me</sup> siècle, et aux Turcs au milieu du 15<sup>me</sup>. Cet angle de la ville touche d'une part au village d'Eyoub, et de l'autre aux quais étroits qui longent le port. D'Eyoub à la pointe du Sérail, la ville est garantie par 200 tours crénelées — C'est au pied de ces murs que vinrent se placer les 80 bâtiments, de 50 hommes d'équipage chacun, que Mahomet II fit transporter par terre et à force de bras, sur un chemin de planches, à travers un valon d'une demi-lieue de largeur, coupé par un ravin de 100 pieds de profondeur. Mahomet planta son étendard devant la porte des canons, alors nommée porte St. Romain, où il réussit à renverser une des tours qui la défendait.

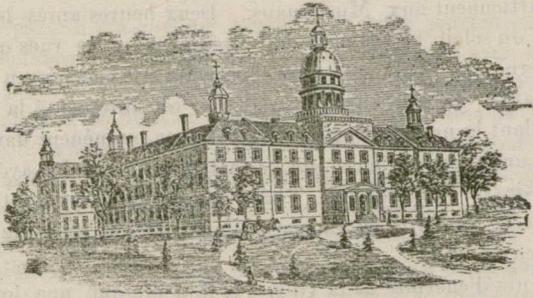
L'hippodrome ou At-Meidani est une immense plaine entourée de portiques où la jeunesse grecque venait déployer sa bravoure au combat du cirque, et son habileté à la course des chars. Il y avait sur cette place la *Pallas* de Seyllis, la *Juno* de Lysippe, la *Vénus* de Praxitèle, et le *Jupiter olympien* de Phidias, colosse de cinquante coudées de haut et ciselé dans l'ivoire et l'or. L'hippodrome est aujourd'hui l'At-Meidani, où les troupes du sultan s'exercent aux manœuvres européennes. On voit encore sur cette place l'obélisque de Théodose, bloc de granit rouge placé sur un socle de marbre, orné de trophées et d'inscriptions ; il indique le milieu du stade. La colonne de Constantin Porphyrogénète s'élève près de là ; elle consiste en un pilier carré formé de grosses pierres réunies par des crampons de fer. Entre la colonne de Constantin et l'obélisque de Théodose on voit la colonne mutilée, appelée *Serpentine*, tronçon d'airain formé de serpents entrelacés, dont les têtes dressées en forme de chapiteau recevaient le fameux trépied enlevé au temple de Delphes, et que les Grecs avaient consacré à Apollon après la bataille de Platée.

C'est à l'hippodrome que Bélisaire, le grand général de Justinien, venait déposer aux pieds de l'empereur les dépouilles de ses ennemis vaincus ; c'est aussi là que, peu d'années plus tard, Bélisaire, aveugle et malheureux, demandait l'aumône aux soldats qu'il avait conduits à la victoire. C'est sur l'hippodrome qu'eut lieu le massacre des Janissaires, en 1826, sous Mahmoud II.

Il y a 346 mosquées à Constantinople, dont treize dites impériales.

Les Turcs tiennent leurs comptes en piastres et *paras* ; une piastre égale  $4\frac{1}{2}$  sous ; quarante *paras* font une piastre.

(à continuer.)



## SEMINAIRE DE ST. HYACINTHE P.Q.

Le cours d'études suivi dans cette institution se fait en huit années. Il comprend l'enseignement des langues Française, Anglaise, Latine et Grecque, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire, les Belles-Lettres, la Rhétorique, la Philosophie, la Physique, la Chimie, les Mathématiques, & &.

Tout élève doit porter habituellement le costume de la maison, consistant en une redingote bleue avec une nervure blanche, connue sous le nom de *capot d'écolier*; il faut strictement aussi une ceinture bleue et une casquette de drap.

### Conditions.

10.— Le Prix de la pension et de l'enseignement est de .. .. .	\$80.00.
20.— Le prix pour les demi-pensionnaires est de .. .. .	50.00.
30.— Pour ceux qui prennent leurs repas en dehors du Collège .. ..	30.00.
40.— Pour les externes. .. ..	16.00.
50.— Musique instrumentale .. ..	20.00.
60.— Lit & Lavage, .. .. .	24.00.

Les prix mentionnés dans les trois premiers articles précédents comprennent les frais du médecin et sont payables : la moitié en entrant et l'autre au 1er. Février.

### AVIS \*

Est par le présent donné qu'une réduction de  $2\frac{1}{2}$  pour cent sera accordée à tous ceux qui paieront leur souscription pour l'*Estrade* le, ou avant le 1er. Avril prochain.

Par ordre du "Comite des Jeux"

## EUGENE DROLET

OU  
L'É OLIER MODÈLE.

(BROCHURE DE 80 PAGES in 12.)

*Nous avons encore en main un certain nombre d'exemplaires de cette intéressante et édifiante brochure dont nous pouvons disposer à raison de 10 centins l'exemplaire.*

## PAYAN & CARON.

\*~\*~\* MAGASIN POPULAIRE. \*~\*~\*

M. M. PAYAN & CARON, Tout en remerciant leurs nombreuses pratiques de l'encouragement qu'ils ont reçu, prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont toujours en mains, comme par le passé, un assortiment des plus variés et des plus considérables de marchandises de goût.

Tous s'accordent à reconnaître que par la supériorité de ses marchandises et la modicité de ses prix, la maison Payan & Caron est une des plus recommandables de la localité.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITÉE !

PAYAN & CARON.

### ATELIER TYPOGRAPHIQUE.

DU

## "COLLEGIEN."

### IMPRESSIONS!

PRIÈRES,

PROGRAMMES, ETIQUETTES,

CARTES DE VISITES, CARTES D'AFFAIRES,

TÊTES DE COMPTES, BLANCS DE REÇUS,

GRAVURE DU COLLÈGE,

IMPRIMÉE SUR PAPIER A LETTRES & ENVELOPPES.

Le tout exécuté avec *propreté et ponctualité*, et à des prix très réduits.

J. Marcil, Gérant.